

FICHE
131

ARTISTE
DANIELA SCHÖNBÄCHLER

TITRE DE L'ŒUVRE
LUMEN
installation lumineuse

RÉALISATION
2017

BÂTIMENT
Bâtiment administratif
pour la Justice de paix
et l'Office des poursuites
du district de la Broye-Vully

LIEU
rue de la Gare 45
1530 Payerne

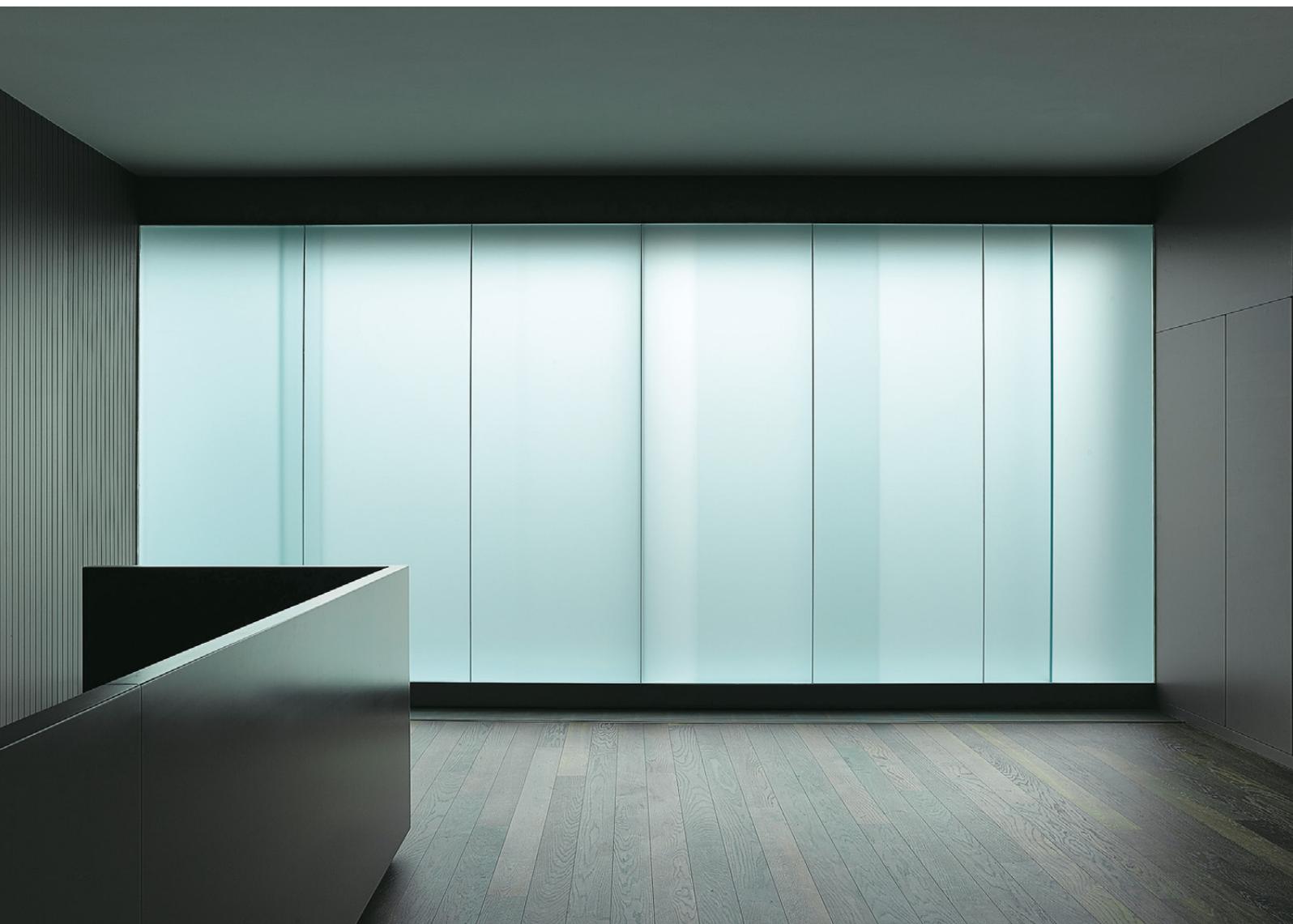
N° BÂTIMENT
314-00059

REMARQUE
cf. plaquette architecture #131

TYPE DE PROCÉDURE
concours sur invitation

COMPOSITION DU JURY
PRÉSIDENT DU JURY
Emmanuel Ventura
architecte cantonal,
SIPaL - DFIRE
VICE-PRÉSIDENT
Daniel Brulhart
chef de projet, SIPaL - DFIRE

MEMBRES
Céline Currat Splivalo
premier juge de paix,
Justice de paix du district
de la Broye-Vully
Nicolas Gyger
adjoint à la direction des affaires
culturelles SERAC, Lausanne
Adrian Kramp
architecte mandataire,
Boegli Kramp architectes,
Fribourg
MEMBRES SUPPLÉANTS
Nicolas Yerly
architecte collaborateur,
Boegli Kramp architectes,
Fribourg



La lumière ne possède pas de qualités tactiles, elle est évanescence et non malléable, mais l'artiste Daniela Schönbächler, grâce à cette immatérialité, à son caractère transcendant et sans limites, l'a justement ressentie comme étant adaptée pour réaliser une installation permanente en verre lumineux pour le bâtiment de l'ordre judiciaire à Payerne.

L'idée directrice du maître de l'ouvrage et des architectes d'intégrer une installation contemporaine directement dans la façade principale a incité l'artiste à réaliser une œuvre d'art qui fonctionne simultanément à l'extérieur et à l'intérieur: un type de membrane pour le bâtiment avec deux champs d'action opposés. L'un fonctionne dans l'espace public, est donc visible par le grand public et met en évidence l'environnement urbain. L'autre, au contraire, interagit à l'intérieur du bâtiment dans la salle d'audience où l'œuvre exercera plutôt une influence à huis clos.

Pour les passants, dans l'espace public, l'installation est perçue comme le rythme de notre temps, la lumière, légère et subtile, évolue continuellement et surtout s'exprime complètement pendant les heures de pénombre et confère à l'ouvrage une autre dynamique. À l'intérieur, en particulier dans la salle d'audience, l'installation se révèle principalement en journée, lors de son utilisation. La luminosité discrète modifie continuellement l'atmosphère de la pièce. Daniela Schönbächler a ressenti les jeux de lumière naturels comme porteurs d'espoir lors de moments difficiles et l'installation rayonne symboliquement un sentiment de confiance dans les situations parfois oppressantes vécues au tribunal.

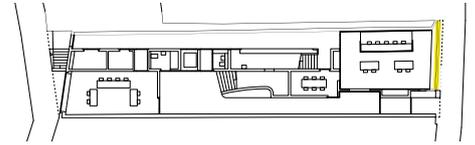
Le concept se compose d'une peau de verre à l'extérieur et à l'intérieur, obtenues par traitement spécial de verre flotté dépoli, créant deux parois translucides. Le verre extérieur intègre la façade, le verre intérieur ferme l'espace public de la salle d'audience. De plus, l'artiste a positionné d'autres éléments en verre, arrangés de manière linéaire dans l'espace intermédiaire. La lumière naturelle du jour joue à travers les surfaces vitrées, les lignes et les contours, de même que les sources lumineuses LED programmées pour varier de manière discrète. L'éclairage réfléchi et précis fait apparaître d'intéressants effets de profondeur, de perspectives, d'alignements et d'espaces lumineux à travers les vitres, qui, délibérément, se modifient en permanence pour créer un subtil effet lumineux. L'ensemble intègre les éléments verticaux du bâtiment des architectes Boegli Kramp et crée un lien complémentaire avec l'architecture, qui était déterminant pour l'artiste.

Daniela Schönbächler (*1968 Zoug) exerce dans différentes disciplines artistiques comme l'installation, la sculpture, la photographie et la peinture. À travers de nombreuses expositions personnelles et collectives en Suisse et à l'étranger, les créations de Daniela Schönbächler marquent leur empreinte sur des installations publiques permanentes et intègrent l'art dans l'architecture.

Après avoir suivi un cursus à l'Ecole d'architecture de Paris-Belleville, elle a travaillé pendant deux ans dans le studio de Mario Botta à Lugano. Son intérêt est cependant de plus en plus porté vers les arts plastiques. Daniela Schönbächler a ensuite poursuivi plusieurs années d'études en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Italie et en Suisse. Dans sa carrière artistique, qu'elle exerce depuis 1996, on perçoit que l'architecture représente un champ d'intérêt significatif pour l'artiste, ainsi qu'une part essentielle et un stimulant qui caractérise, influence et marque son œuvre.

Par ailleurs, Daniela Schönbächler exerce occasionnellement comme conservatrice, et en 2016-2017, elle est chargée de cours à l'University of the Arts UAL à Londres. Elle vit et travaille en Italie (Venise), en Grande-Bretagne (Londres) et en Suisse (Zoug/Wauwil).





PROCÉDURE ET OBJECTIFS

La procédure d'attribution du mandat est un mandat d'études parallèles sur invitation.

La forme de concurrence s'apparente au règlement des mandats d'études parallèles d'architecture et d'ingénierie de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes, SIA 143 (édition 2009).

Cette procédure sur invitation a été choisie par la Commission d'intervention Artistique (CoArt) constituée conformément au RAABE (édition du 01.06.2009) et ceci conformément au règlement de 1979.

La procédure est conforme à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), la Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et son règlement d'application (RLMP-VD). Elle n'est pas soumise aux accords OMC.

La CoArt a souhaité mettre l'accent sur une intervention qui engage un dialogue fort entre art et architecture et la symbolique du point de vue institutionnel, renfermant la Justice de paix et l'Office des poursuites du district de la Broye-Vully.

L'intervention artistique cherchera une résonance avec le lieu, le projet architectural et ses occupants et peut se référer à l'histoire du site, et à sa nouvelle affectation.

Le maître de l'ouvrage souhaite que l'œuvre prenne place exclusivement entre les salles d'audience et la rue. Elle se situera donc au rez-de-chaussée, en lien avec les ouvertures vitrées donnant sur la rue de la Gare pour la salle d'audience principale et sur la rue de Savoie pour la salle d'audience secondaire. Bien que ces espaces nécessitent une certaine privacité, ils sont néanmoins en lien direct avec la rue. Ce positionnement révèle une certaine ambiguïté. L'œuvre d'art aura donc un rôle de filtre visuel entre le domaine public extérieur et les salles intérieures d'audiences confidentielles. Cette œuvre, visible de l'intérieur comme de l'extérieur, évitera de proposer une transparence totale. Etant étroitement liée à l'enveloppe du bâtiment, elle devra répondre aux contraintes techniques et thermiques propres à ces éléments constructifs.

ARTISTES INVITÉS ET PROJETS REÇUS

La commission artistique a décidé d'inviter cinq artistes. Quatre d'entre eux ont rendu un projet :

Catherine Bolle LAUSANNE
Hubert Crevoisier BERN
Isabelle Krieg et Ralph Alan Mueller ZÜRICH
Daniela Schönbächler ZUG

Un artiste invité a renoncé à participer :
Christian Robert-Tissot GENÈVE

EXAMEN DES PROJETS

Le jury s'est réuni le jeudi 11 septembre 2014.

Chaque artiste a disposé de 20 minutes pour la présentation de son projet, suivies de 25 minutes de discussion.

Le jury relève tout d'abord l'excellente qualité de l'ensemble des projets rendus, une richesse et une diversité d'interventions. La plupart des concurrents sont allés assez loin dans le détail et ont apporté au jury l'assurance de la faisabilité de leur œuvre dans le budget à disposition.

Le Président du jury propose de procéder par tour éliminatoire :

A l'issue du premier tour, les deux projets suivants sont éliminés :

- « SQUARE(s)34 | LUX & VERITAS »
- « PAnoRAMaVENT »

Le jury se concentre ensuite sur les deux projets restant :

- « Crayons gris et encre »
- « LUMEN »

BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 01.06.2009), le montant consacré à la réalisation de l'intervention artistique est de :
CHF 47 000.- TTC.

CHOIX DE L'ŒUVRE

C'est à l'unanimité que le jury choisit comme lauréat le projet suivant :

« LUMEN »
de Mme Daniela Schönbächler, Zug

CRITIQUE DU PROJET RETENU

Le projet *Lumen* est une installation lumineuse qui joue avec l'immatérialité de la lumière. L'atmosphère apportée dans l'espace intérieur peut être comprise symboliquement comme une source de clarté sur les affaires qui y sont traitées. La lumière naturelle et artificielle est mise en œuvre à l'aide d'éléments de verre positionnés entre deux fronts vitrés aux surfaces sablées, ce qui empêche la vue dans les salles d'audience. La programmation de sources d'éclairage présentes dans cette épaisseur entraîne un jeu de lumière qui varie constamment et de manière très lente. Les lignes d'ombres et de lumière ainsi que les surfaces lumineuses génèrent divers phénomènes optiques et entrent en dialogue avec la verticalité de la façade.

Le jury a apprécié la forme de simplicité du projet *Lumen* qui propose une reconstitution de la lumière. Par son épaisseur et son expression, il impose une distance entre la rue et l'intérieur et garantit l'intimité demandée. Sa dimension nocturne et son aspect changeant sont des qualités qui ont été également relevés. Ce travail suggère en outre une collaboration directe entre architectes et artiste.

ARCHITECTES MANDATAIRES

Boegli Kramp architectes SA FRIBOURG